

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

05. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CIAS - Rapporteur : Patrice BERTRAND

Par délibération n° D.10 du Conseil communautaire du 10 avril 2019, il a été décidé de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à compter du 1^{er} mai 2019.



Les charges courantes et de masse salariale liées à l'épicerie solidaire, aux actions pour la prévention de la perte d'autonomie, à la mise en place d'un Contrat Local de Santé et à la coordination des actions et services en direction des personnes âgées ainsi que les subventions aux associations relevant de l'intérêt social communautaire ont donc été transférées au budget du CIAS. Dans ce cadre, une subvention de 410 000 € a été attribuée au CIAS au titre de l'année 2023.

Suite à la modification de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale intégrant désormais la construction, l'entretien, le fonctionnement de la maison des internes sise 13 rue du Tourniquet aux Herbiers, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 100 000 € au budget du CIAS

Compte tenu de l'exposé qui précède,
Vu budget 2023,

Vu la délibération n°04 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 modifiant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale,

Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 13 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- décider le versement d'une subvention complémentaire de 100 000 € au budget du CIAS.

- l'autoriser ou le Vice-président délégué, à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget principal 2023.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2023

Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2023

